



# LGA

INVESTISSEMENT ASSOCIÉ

## Politique de rémunération des dirigeants et des gérants

La politique de rémunération variable de LGA INVESTISSEMENT ASSOCIÉ est conforme aux dispositions communes à l'Association française de la gestion financière (AFG), l'Association française des investisseurs en capital (AFIC) et l'Association française des sociétés de placement immobilier (ASPIM), et répond aux exigences de la norme UCITS V.

La rémunération des gérants de portefeuille et des dirigeants de LGA Investissement Associé est composée d'un salaire fixe et ne comporte pas de partie variable. Cette rémunération peut être complétée d'une prime exceptionnelle, facultative, liée uniquement aux résultats globaux de l'entreprise et ne pouvant intégrer aucun critère lié aux actes de gestion ou à la performance des OPC ou des portefeuilles gérés, dans la mesure où les fonds propres ne sont pas altérés.

Aucun critère à caractère incitatif, reposant par exemple sur le nombre ou la nature des opérations réalisées ou encore sur la performance obtenue au prix d'une prise de risque qui pourrait être excessive, ne peut être pris en compte pour la détermination d'une prime attribuée aux gérants ou aux dirigeants.